



## AMENDMENT / MODIFICATION

001

### RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions  
Services nationaux de passation des marchés  
220, 4<sup>e</sup> Av. S.-E., bureau 720  
Calgary (Alb.) T2G 4X3

**Soumission à :** l'Agence Parcs Canada  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

### Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada  
Services nationaux de passation des marchés  
220, 4<sup>e</sup> Av. S.-E., bureau 720  
Calgary (Alb.) T2G 4X3

<b>Title-Sujet :</b> Remplacement de clôture – Lieu historique national du Fort-Walsh		
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation :</b> 5P420-18-0404/A		<b>Date :</b> 19 décembre 2018
<b>GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG :</b> PW-18-00854268		<b>Amendment No. - N° de la modif. :</b> 001
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14 h	<b>on – le</b> 20 décembre 2018	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HNR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Jen Maheu <a href="mailto:jennifer.maheu@canada.ca">jennifer.maheu@canada.ca</a>		
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> (587) 432-8458		<b>Fax No. – N° de télécopieur :</b> 866-246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>  See Herein – Voir aux présentes		

### TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) – À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en lettres moulées)

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Address – Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Title – Titre :</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION 01

La présente modification vise à transmettre le procès-verbal de la conférence avec les soumissionnaires qui a eu lieu le 13 décembre 2018.

### A) PARTICIPANTS

Representative	Company
Garnett Radcliffe	Acadia Construction Management
Michael Fostaty	Riteway Fencing
Mike Speiran	Riteway Fencing
Joe Beliveau	Belstone Fence
Steven Johnstone	A1-Fencing
Murray Hager	A1-Fencing
Robert Udal	Buckhorn Earthmoving Ltd
Jeff	Harbuilt Construction Ltd
Alex Gulaga	Harbuilt Construction Ltd
Thomas Smith	Sunbeam Valley Log and Timber
Joelle Haffermehl	Parks Canada
Kaylee Beck	Parks Canada
Harvey Kay	Parks Canada
Tim Panas	Parks Canada
Nils Lokken	Parks Canada
Nicole Crerar	Parks Canada

### B) QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

**Q1** Je cherchais des renseignements supplémentaires sur les éléments indiqués à la Section 31 11 2.3 point .1 et je n'ai pas été en mesure de trouver la Figure 2 dans les documents fournis. Je cherchais en fait à trouver un plan indiquant les secteurs autour du parc où les travaux sont prévus.

**R1** Des cartes seront affichées dans une modification (voir fichier DSP2\_18-0404.zip)

**Q2** Mes questions portent sur l'équipement motorisé spécifique qui sera permis pour démonter la clôture et la reconstruire. Idéalement, j'aimerais pouvoir utiliser un chargeur à direction à glissement de 60 chevaux-vapeur ou un petit tracteur et enfonceur de poteaux. Ce matériel sera-t-il autorisé? La section portant sur cet élément mentionne une pression de pneu de 7 lb/po<sup>2</sup> et je crois que même un petit chargeur à direction à glissement compte une pression de pneu de 25 lb/po<sup>2</sup>. Est-ce qu'une faucheuse-débroussailleuse montée à l'avant du chargeur à direction à glissement serait acceptée pour abattre les petits arbustes et la pelouse dans le secteur à débroussailler?

**R2** L'objectif visé est de réduire au minimum la perturbation du sol. Veuillez sélectionner le bon équipement pour atteindre cet objectif. Nous demanderons une liste de l'équipement proposé avant la mobilisation. Vous aurez un accès restreint à l'équipement dans certains secteurs culturels, patrimoniaux ou archéologiques importants.

**Q3** Est-ce qu'il y a une pénalité pour ne pas avoir terminé la Portée durant le calendrier donné? (La météo pourrait causer des retards.)

**R3** Il n'y a pas de pénalité pour ne pas avoir terminé la Portée durant le calendrier donné. On s'attend à ce que l'entrepreneur fasse tout en son pouvoir pour terminer les travaux avant la date limite fournie, mais nous comprenons qu'il y a des facteurs (comme le mauvais temps) qui sont hors du contrôle de l'entrepreneur et qui peuvent avoir un effet sur le calendrier des travaux et forcer le report de la date d'achèvement des travaux.

**Q4** Quel est le mélange de graminées que nous devons utiliser pour réensemencer les secteurs perturbés?

**R4** Nous vous fournirons la description du mélange à utiliser. Nous préférons limiter toute perturbation afin d'éviter d'avoir à réensemencer.

**Q5** Aurons-nous accès à la clôture du côté du parc de Fort Walsh ainsi que du côté des propriétaires?

**R5** L'entrepreneur aura accès aux deux côtés de la clôture. Il devra y avoir communication entre l'entrepreneur, le Parc et le propriétaire afin de coordonner l'accès au moment propice.

**Q6** Est-ce qu'il y a des limites sur la taille et le poids de l'équipement utilisé sur place?

**A6** Comme l'objectif visé est de réduire au minimum la perturbation au sol, l'équipement doit être sélectionné en conséquence. Nous demanderons une liste de l'équipement proposé avant la mobilisation.

**Q7** Est-ce qu'il y a une zone où l'on pourrait stationner des autocaravanes afin d'éviter les déplacements quotidiens et les frais d'installation de chantier?

**R7** Le camping n'est pas autorisé sur place. Toutefois, il pourrait y avoir des espaces de camping au parc provincial de Cypress Hills qui est situé tout près. Il incombe à l'entrepreneur de coordonner l'hébergement.

**Q8** Il est indiqué dans les documents que les travaux de défrichage et d'enlèvement doivent être terminés d'ici la fin mars. Il y est aussi indiqué que l'installation doit être terminée d'ici la fin juin. Pouvez-vous confirmer ceci : nous pouvons réaliser toute l'étape de l'enlèvement d'abord, puis commencer l'installation une fois que tout a été enlevé? (Cela signifie que certains propriétaires seront exposés durant la période d'installation.)

**R8** Les travaux de défrichage et d'enlèvement touchent spécifiquement la végétation. Le calendrier a été établi en fonction de la fenêtre de reproduction et de nidification des oiseaux et des chauves-souris. Dans la mesure du possible, la clôture devrait être remplacée le jour même où elle a été retirée. Dans certaines circonstances, il se peut que l'on autorise l'installation de clôtures en grillage simples de manière temporaire aux endroits où l'installation de la clôture permanente ne peut se faire le jour même (p. ex. durant l'enlèvement d'arbres). Il est important d'empêcher les bovins de pénétrer sur le territoire du parc et d'empêcher les chevaux de traverser la clôture. Tout plan de clôture temporaire doit être soumis à Parcs Canada aux fins d'examen avant que les clôtures puissent être installées.

**Q9** Étant donné la taille du projet et le temps qu'il faudra pour le réaliser, pouvez-vous confirmer que les factures progressives mensuelles seront acceptées et réglées dans les 30 jours?

**R9** Oui, la facturation progressive mensuelle est acceptable.

**Q10** L'extraction et l'installation de la clôture seront-elles coordonnées par des employés du parc ou est-ce que l'entrepreneur aura l'autorité de commencer et de terminer la tâche comme bon lui semble?

**R10** Le plan recommandé par l'entrepreneur devrait être présenté aux fins d'examen puisqu'il y a divers éléments dont nous devons tenir compte. En particulier, il y a des secteurs préoccupants qui doivent être coordonnés par le gestionnaire des ressources culturelles et les employés du parc.

**Q11** Les documents accompagnant l'appel d'offres mentionnent qu'une courte réunion aura lieu sur la protection de l'environnement. Quelle sera la durée de cette réunion? Aura-t-elle lieu sur place ou au téléphone?

**R11** Il y aura une discussion sur les exigences environnementales durant la réunion de mise en œuvre du projet. Une courte séance d'orientation d'environ 30 minutes ainsi qu'une courte séance d'orientation sur les ressources culturelles et les sites archéologiques auront aussi lieu. S'il est nécessaire de tenir ces séances avant l'installation de chantier, ce sera par téléconférence.

**Q12** Combien de traverses de ruisseaux retrouve-t-on sur le site? Nous en avons remarqué deux, mais nous aimerions confirmer ce nombre.

**R12** Il y a deux traverses à Battle Creek. Il y a aussi trois secteurs qui sont alimentés par des ruisseaux ou qui sont marécageux. Le premier est situé sur la partie nord de la clôture, tandis que les deux autres sont dans la partie ouest.

**Q13** Quand les travaux pourront-ils commencer sur le site?

**R13** Le plus tôt possible.

**Q14** A-t-on fait du défrichage régulier le long de la clôture? Quelle est la taille des arbres qu'on devrait s'attendre à y trouver? De plus, peut-on abattre les arbres avec un bulldozer?

**R14** Nous ne faisons pas de défrichage régulier le long de la clôture. Par conséquent, vous pouvez vous

attendre à y trouver des secteurs envahis par les arbres. Il y a des arbres de grande taille, surtout des peupliers. Non. Vous ne pouvez pas utiliser des bulldozers pour abattre les arbres et la végétation.

**Q15** L'accès à la clôture devrait se faire par routes ou sentiers. Est-ce qu'il y a des routes ou des sentiers le long de la clôture?

**R15** Non. Il est entendu que les véhicules et l'équipement ne se trouveront pas sur des routes le long du tracé de la clôture. Le plus possible, vous devez demeurer du côté de la clôture qui se trouve dans le parc.

**Q16** Où doit-on placer les arbres abattus qui doivent être enlevés? Que fait-on des arbustes?

**R16** Les arbres doivent être empilés en piles bien nettes à l'intérieur du parc le long du tracé de la clôture afin qu'ils puissent sécher plus rapidement. Les arbustes et les rebus de gazon peuvent être laissés sur place, car ils seront réduits en paillis et copeaux. Le placement des piles d'arbres et des copeaux et paillis doit se faire en consultation avec les employés du parc.

**Q17** Nous croyons comprendre qu'il y a des collines assez escarpées dans le site. Est-ce qu'il sera difficile de transporter de l'équipement dans un terrain aussi escarpé?

**R17** Dans certains secteurs, les collines pourraient être trop escarpées pour y conduire un ATV ou un camion à quatre roues motrices. Toutefois, le terrain ne devrait pas être un obstacle pour les véhicules et pièces d'équipement chenillés.

**Q18** Quand saurons-nous quels secteurs et combien de secteurs ont été désignés comme principaux domaines préoccupants en ce qui concerne les sites archéologiques et lieux de ressources culturelles?

**R18** Il y a environ huit secteurs qui seront désignés avant le début des travaux de construction. Ces secteurs seront généralement évités. Ainsi, seuls des travaux manuels seront permis dans ces secteurs. S'il vous est impossible d'extraire les poteaux actuels en raison des limites d'accès, vous pouvez les laisser en place. Il convient de discuter de ces secteurs avec le gestionnaire des ressources culturelles.

**Q19** Est-ce qu'un représentant de Parcs Canada ou l'expert-conseil ont inspecté la clôture sur toute sa longueur afin de déterminer l'ampleur et la durée prévue des travaux?

**R19** Parcs Canada est conscient de l'état général de la clôture et de la végétation environnante. Comme nous n'avons pas abattu d'arbres depuis l'installation de la clôture, on peut imaginer que certains secteurs sont densément boisés. Les calendriers fournis ont été élaborés en consultation avec le personnel des lieux et avec les experts-conseils. Si vous découvrez un facteur imprévu qui pourrait avoir un effet sur le calendrier, vous devriez en discuter avec Parcs Canada dès que possible.

**Q20** Selon les documents, il faut enlever la végétation avant de remplacer la clôture. L'entrepreneur doit donc faire tout le tracé de la clôture d'un côté, puis de nouveau de l'autre côté?

**A20** Nous n'avons pas dressé un plan spécifique pour l'enlèvement de la végétation et le remplacement de la clôture. Vous pouvez remplacer la clôture au moment même où vous enlevez la végétation, si cela est possible. Ce qui importe le plus c'est que les arbres et les arbustes doivent avoir été enlevés au plus tard en mars afin de ne pas nuire à la période de nidification des oiseaux et des chauves-souris (généralement d'avril à la fin août). Il faudra mettre fin aux travaux si l'on trouve des nids d'oiseaux.

**Q21** Il y a quelques collines de grès dans la région où il serait peut-être difficile d'installer des poteaux en bois. Peut-on y installer des poteaux en métal?

**R21** Oui. Les poteaux de clôture réguliers en métal sont acceptables.

**Q22** Peut-on aussi réduire les petits arbres en copeaux?

**R22** Oui

**Q23** Nous croyons comprendre qu'il y a des cougars dans ce secteur. Est-ce qu'il y a des choses dont nous devrions être au courant? Sont-ils plus fréquents dans certaines zones que dans d'autres?

**R23** En général, les cougars évitent les humains, mais dites à vos ouvriers d'être conscients qu'il pourrait y avoir des cougars. Ils se déplacent le plus souvent le long des ruisseaux et dans les arbres, mais on peut les trouver n'importe où.

**Q24** S'il faut installer la clôture selon certains angles aux secteurs comme les emplacements archéologiques, à quel angle doit-on placer les entretoises? 15 ° et plus?

## **R24** Oui

**Q25** Est-il obligatoire d'appeler First Call/Dial avant de creuser? Le cas échéant, qui est responsable?

**R25** Oui. Vous devez faire cet appel. L'entrepreneur est responsable.

**Q26** Est-il acceptable de traîner les arbres et de les placer en une pile plutôt que de les soulever?

**R26** Oui. Soyez conscients du fait que l'on cherche à créer le moins de perturbation possible au sol.

**Q27** Peut-on simplement couper les poteaux plutôt que de les enlever?

**R27** Oui, mais vous devez prendre soin de ne pas laisser des morceaux de poteaux qui dépassent du sol et sur lesquels on pourrait trébucher.

**Q28** Peut-on réutiliser les trous des poteaux plutôt que de creuser de nouveaux trous. Si non, doit-on remplir les trous où se trouvaient les anciens poteaux?

**R28** Vous pouvez réutiliser les trous de poteaux à condition que les nouveaux poteaux soient de la même taille ou plus gros que les anciens poteaux et qu'il soit possible d'installer les nouveaux poteaux de manière sécuritaire. Tous les trous de poteaux doivent être remplis, sinon ils deviennent un danger.

**Q29** Est-ce qu'il y a une carte topographique du secteur qui serait disponible?

**R29** Nous allons nous en informer. Il y a un certain nombre de cartes topographiques gratuites disponibles en ligne. Peut-être arriverez-vous à trouver celle que vous cherchez.

**Q30** Pouvez fournir des renseignements supplémentaires sur les trois autres secteurs humides? Serait-il préférable de s'occuper de ces secteurs durant l'hiver lorsqu'il est plus facile de s'y déplacer?

**R30** Le secteur situé au nord est un ruisseau d'une longueur d'environ 5 m. Du côté ouest, les deux secteurs sont marécageux. La tourbière la plus au nord est d'environ 10 m de largeur. La tourbière la plus au sud est d'environ 50 m de largeur. Il est acceptable de réserver les travaux dans ces secteurs pour l'hiver.

**Q31** Au moment d'installer la clôture aux ruisseaux, est-ce que la clôture peut traverser le ruisseau ou doit-on pouvoir y accéder de chaque côté? La clôture traverse-t-elle le ruisseau?

**R31** Vous devez pouvoir accéder au ruisseau de chaque côté. La clôture s'arrêtera de chaque côté du ruisseau au moyen d'une entretoise d'extrémité. La clôture ne traverse pas le ruisseau.

**Q32** Où doit-on installer des entretoises intercalées?

**R32** Consultez les dessins. C'est généralement vers la fin du rouleau de fil.

**Q33** Peut-on utiliser des poteaux en métal dans les secteurs humides?

**R33** Probablement, mais vous devez en discuter avec Parcs Canada pour chaque secteur avant d'utiliser un poteau différent.

**Q34** Lorsque des branches d'arbres sont coupées doit-on faire un traitement sur la partie du tronc où se trouvait la branche?

**R34** Aucun traitement n'est requis. Assurez-vous d'utiliser les bonnes techniques de coupe des arbres.

**Q35** Doit-on obtenir des permis?

**R35** Le parc n'exige aucun permis.

**Q36** À combien d'endroits le long de la clôture est-ce qu'il y a des intersections avec d'autres clôtures? Est-ce que les détails typiques concernant les coins sont requis à ces intersections?

**R36** À part les coins sur la clôture principale, il y a de quatre (4) à cinq (5) intersections en tout avec d'autres clôtures. Oui, les détails typiques concernant les coins sont requis.

**Q37** Dans les secteurs où il y a peu ou pas d'arbres à enlever, doit-on quand même couper les arbustes et le gazon le long des zones de déboisement longeant la clôture?

**R37** Oui. Le gazon ne nous préoccupe pas tellement, mais les arbustes doivent être retirés.

**Q38** Est-ce qu'il y a un secteur désigné comme zone de dépôt? Peut-être dans la section au sud de la

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-18-0257/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer - l'acheteur  
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P420-18-0257

File Name - Nom du dossier  
Assainissement des sites contaminées à la suite du feu de forêt de Kenow – Parc  
national des Lacs-Waterton

---

clôture?

**R38** Avant d'apporter tout matériel sur le site, les zones de dépôt devront être approuvées. Toute zone proposée doit se trouver sur le terrain du parc.

**Q39** Existe-t-il une mesure des secteurs recouverts d'arbres le long de la clôture?

**R39** Non.

**Q40** Les arbres qui ont été enlevés du côté du propriétaire doivent-ils tout de même être placés du côté de la clôture qui appartient au parc?

**A40** Oui.

**Q41** Quelle est la taille des remorques qui peuvent emprunter la route?

**A41** Nous avons vu des remorques de 40 pi sur cette route.

### **C) MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Ajouter le dossier : *DSP2\_18-0404.zip*

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**